



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 25211

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la difficile situation actuellement vécue, ainsi que le vif malaise ressenti, par les transporteurs routiers en cette période de hausse du gazole. Effectivement, les transporteurs routiers indiquent la réalité des diverses difficultés rencontrées telles l'explosion des coûts de revient liés à la hausse du gazole, une harmonisation sociale et fiscale européenne non existante, un volume d'activité peu soutenu de par une consommation à la baisse... Celles-ci engendrent une importante augmentation des dépôts de bilan des entreprises de transport, ainsi que des difficultés de trésorerie entraînant une nécessité de concours bancaire en perpétuelle expansion. Les transporteurs routiers sollicitent donc que des mesures puissent être prises pour pallier cette situation, à savoir : le décret d'application de la loi du 05 janvier 2006, imposant une sanction de 15 000 € en cas de refus ou de non-respect de l'application du pied de facture gazole ; la révision des dispositifs Fillon, ainsi que la défiscalisation complète pour entreprises et salariés des heures supplémentaires dans le cadre de la loi TEPA ; le relèvement à son taux initial de 2000 ainsi que le remboursement de la TIPP ; la suppression de la taxe à l'essieu ainsi que de la taxe professionnelle ; la sécurisation gratuite des aires de repos pour conducteurs routiers ; le retour aux conditions CAPLIS des remises des péages. Les transporteurs routiers notent, de plus, que ces mesures ne nécessitent aucunement l'agrément européen pour se voir activées. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25211

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5004

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)